



Commune de RAVILLE

Lettre d'information

Janvier 2022

MEILLEURS VŒUX 2022

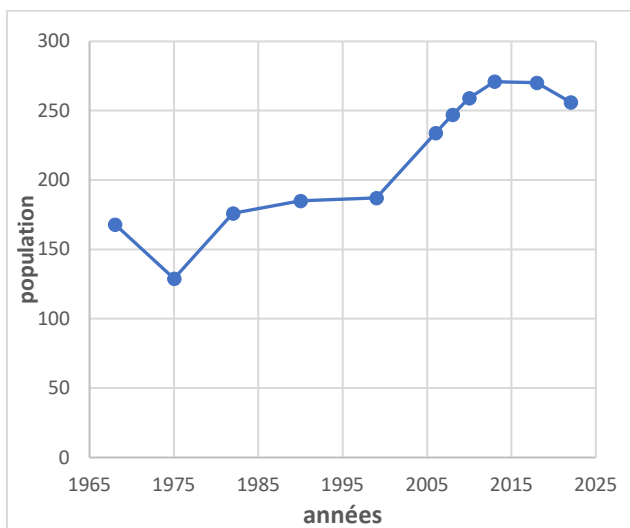
Situation sanitaire oblige, cette année nous ne pourrons pas nous réunir autour de la galette des rois à l'occasion des vœux du Maire.

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal vous souhaitent une très belle année 2022 !

LA POPULATION EN BAISSÉ SELON LES CHIFFRES DE L'INSEE

L'Insee vient de publier ses derniers chiffres relatifs à la population. Raville compte 256 habitants (recensement de 2019) et ce sera la population officielle de l'année 2022. Un chiffre qui fait apparaître une baisse. Après avoir augmenté régulièrement depuis 1982 (176 habitants) et jusqu'en 2013 (271 habitants), la perte est de 0,9 % par an ces dernières années.

Mais cette baisse ne sera que temporaire compte tenu de la création d'un nouveau quartier qui compte déjà une quarantaine de résidents.



COVID 19 – SITUATION A L'ÉCOLE DES CHOUETTES

Deux classes sur cinq sont touchées par le coronavirus au groupe scolaire des chouettes. En raison d'un grand nombre d'élèves déclarés positifs, l'ARS a pris la décision de fermer la classe de CP/CE1 du 12 au 18 janvier inclus et la classe de MS/GS du 17 au 24 janvier.

Depuis le lundi 10 janvier, le protocole sanitaire de niveau 3 qui s'appliquait dans les écoles maternelles et élémentaires, a été assoupli. Désormais, trois autotests suffisent pour les élèves qui seraient cas-contacts. Ils ne sont plus obligés d'effectuer un test PCR ou antigénique, mais 3 autotests négatifs (réalisés à J0, J+2 et J+4) suffisent. Ils sont à retirer gratuitement en pharmacie (sur présentation d'une attestation de l'école) et à faire à la maison. Une attestation parentale (sur l'honneur) est nécessaire pour le retour en classe, dès le premier autotest négatif.

COVID-19

**ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE :
QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT
AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?
(ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE*)**

Réalisation d'un autotest immédiatement**

Si l'autotest** est négatif <ul style="list-style-type: none">• Pas d'isolement• Poursuite des cours en présentiel• Autosurveillance avec deux autotests** à J+2 et J+4 après le premier test <p>Déclaration sur l'honneur à fournir à l'école par les représentants légaux attestant du résultat négatif du premier autotest et de l'engagement à réaliser des autotests à J+2 et J+4</p>	Si l'un des autotests est positif <ul style="list-style-type: none">• L'élève devient un cas confirmé• Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures	Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR <ul style="list-style-type: none">• Isolement de 7 jours
---	---	--

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre les autotests gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %
** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-COVID19
0 800 130 000
(appel gratuit)

PREVENTION DES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique indétectable, puisqu'il est invisible, inodore et non irritant. Il peut être très dangereux, et une intoxication importante peut induire un coma ou un décès. Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, butane, propane, essence, pétrole, etc) destinés à produire de la chaleur ou de la lumière peuvent produire du monoxyde de carbone.

En cette période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone sont donc plus importants que le reste de l'année. Il est donc primordial d'adopter les bons gestes afin d'éviter ce risque qui peut concerner tout le monde.

Pour réduire les risques d'intoxication, il faut adopter les bons gestes :

- faire vérifier et entretien les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié avant chaque hiver ;
- aérer son logement au moins 10 minutes par jour ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air ;
- ne pas faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage (cuisines, barbecue, etc).

Que faire en cas d'intoxication ?

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone peuvent être les suivants : maux de tête, fatigue, nausées.

En cas d'intoxication ou de suspicion d'intoxication, il faut agir rapidement en :

- aérant les pièces ;
- arrêtant les appareils à combustion ;
- évacuant les lieux ;
- appelant les secours (15, 18, 112, ou 114 pour les personnes malentendantes).

COLLECTE EXPERIMENTALE DE CARTONS ONDULES

Une collecte expérimentale des cartons ondulés est organisée par la Communauté de communes à partir du 13 janvier 2022 pour un quadrimestre complet.

Cette collecte permet de répondre à un double objectif :

- Le premier est de permettre de dimensionner correctement le projet de collecte des cartons ondulés des professionnels de l'ensemble de territoire ;
- Le second objectif est de désengorger autant que possible les points d'apport volontaire (*en effet, trop de cartons ondulés y sont encore présents*).

Cette expérimentation se déroulera de janvier à avril intégrant une collecte une fois par mois à destination des professionnels et des particuliers de l'ensemble du territoire. Les usagers ainsi que les professionnels sont donc invités à ne présenter que leurs cartons ondulés mis à plats et de manière sécurisée.

Vous serez informés sur www.raville.fr et via Panneau Pocket de la date de la prochaine collecte qui se déroulera au mois de février.



DE NOUVEAU DES TAS D'ACTIVITES AU FOYER RURAL !

Les membres du foyer rural ont réalisé un calendrier des activités et manifestations programmées pour les mois à venir ; ce programme sera distribué d'ici peu dans les boîtes aux lettres. On y retrouve les traditionnelles manifestations telles que la chasse aux œufs, la fête patronale ou encore le défilé du Saint-Nicolas mais aussi l'organisation de nouvelles activités. D'ailleurs, un **atelier couture se met en place** dès samedi prochain : **rendez-vous le 22 janvier à 14h** dans la salle de l'ancienne école à l'étage (masque et pass sanitaire obligatoires).

Renseignements auprès de Nicolas BECKER : 06 63 78 53 72